



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 janvier 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 46 Année : 2026

Exécutoire le : 03 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 03 FEV. 2026

Visée le : 03 FEV. 2026

URBANISME

Augmentation de capital de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) pour l'entrée des communes de la Ravoire et d'Albertville et de la communauté d'agglomération d'Arlysère

Monsieur le Président indique que les sociétés publiques locales (SPL) sont des sociétés anonymes dotées d'une comptabilité privée dont l'actionariat est exclusivement composé de collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles sont régies par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010.

Pour les missions entrant dans l'objet social, les collectivités actionnaires peuvent contracter avec la SPL sans publicité ni mise en concurrence préalable dans la mesure où :

- La SPL réalise l'essentiel de son activité pour le compte des collectivités actionnaires, et exclusivement sur leur territoire,
- Les collectivités actionnaires exercent sur elle un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur leurs propres services.

C'est dans ce cadre juridique qu'a été créée en 2012 la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) qui dispose d'un capital social de 450 000 €, actuellement répartis de la façon suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE	181 120 €	40,25 %
CGLE	43 880 €	9,75 %
COMMUNE DU BOURGET DU LAC	56 250 €	12,50 %
COMMUNE DE LA MOTTE SERVOLEX	56 250 €	12,50 %
GRAND LAC	33 750 €	7,50 %
GRAND CHAMBERY	33 750 €	7,50 %
CŒUR DE SAVOIE	33 750 €	7,50 %
COMMUNE DE MONTMELIAN	11 250 €	2,50 %
TOTAL CAPITAL:	450 000 €	100,00%

Le Conseil Municipal de la Commune d'Albertville et de la Commune de la Ravoire ainsi que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Arlysère ont confirmé par délibération en date des 29 septembre 2025, 10 novembre et 6 novembre 2025, leur intention d'entrer au capital de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS).

Cette entrée au capital représente :

- Pour la Commune de la Ravoire : la création de 1 125 actions nouvelles à une valeur unitaire de 10 €, soit 11 250 €,
- Pour la Commune d'Albertville : la création de 1 125 actions nouvelles à une valeur unitaire de 10 €, soit 11 250 €.

- Pour la Communauté d'Agglomération d'Arlyère : la création de 3 375 actions nouvelles à une valeur unitaire de 10 €, soit 33 750 €.

Au terme de cette opération, le capital de la SPLS serait donc réparti comme suit :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE	181 120 €	35,76%
CGLE	43 880 €	8,66 %
COMMUNE DU BOURGET DU LAC	56 250 €	11,11 %
COMMUNE DE LA MOTTE SERVOLEX	56 250 €	11,11 %
GRAND LAC	33 750 €	6,66 %
GRAND CHAMBERY	33 750 €	6,66 %
CŒUR DE SAVOIE	33 750 €	6,66 %
COMMUNE DE MONTMELIAN	11 250 €	2,22 %
COMMUNE DE LA RAVOIRE	11 250 €	2,22%
COMMUNE D'ALBERTVILLE	11 250 €	2,22%
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ARLYSERE	33 750 €	6.66%
TOTAL CAPITAL:	506 520 €	100,00%

L'article L 1524-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, en préalable à la décision de l'assemblée générale extraordinaire, l'accord des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires pour toute modification statutaire portant sur la composition du capital ou les structures des organes dirigeants.

Il convient donc de se prononcer sur l'entrée de la communauté de communes de la Ravoire et d'Albertville et la communauté d'agglomération d'Arlyère au capital de la Société Publique Locale de la Savoie.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'entrée de la Commune de LA RAVOIRE, de la Commune d'ALBERTVILLE et de la communauté d'agglomération d'ARLYSERE au capital de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) dans les conditions décrites ci-avant,
- RENONCE à exercer le droit préférentiel de souscription des actions nouvelles émises.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 42
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 46 : AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE LA SAVOIE (SPLS)
POUR L'ENTREE DES COMMUNES DE LA RAVOIRE ET D'ALBERTVILLE ET DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION D'ARLYSERE

Date de transmission de l'acte : 03/02/2026

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 03/02/2026

Numéro de l'acte : d5747 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260127-d5747-DE

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire